

**PROCES VERBAL - REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
Mercredi 25 mars 2025 à 18 h 30
A LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLEYS**

Convocation et affichage : 20 mars 2025

Sous la présidence de Monsieur Stéphane AUFRERE, Maire.

EN EXERCICE : 11

PRESENTS : 7

VOTANTS : 9

Etaient présents : Stéphane AUFRERE, Vincent COUPEROT, Oliver BOVE, Jérémy VENON, Nicolas LAROCHE, Xavier COLLON, Julien COLLON

Etaient absents excusés : Jany AUCLERCQ
Charly NICOLLE
Christian SANSEIGNE donnant pouvoir à
Stéphane AUFRERE
Stevens DAVID donnant pouvoir à Jérémy VENON

Secrétaire de séance : Olivier BOVE

1. Approbation du compte-rendu du 12 mars 2025
2. Vote du Compte Financier Unique 2024
3. Affectation du résultat 2024 sur 2025
4. Vote des taxes 2025
5. Vote du budget 2025
6. Subvention école maternelle Chablis
7. Point sur le recours du projet éolien
8. Questions diverses

I . Approbation du compte-rendu du 12 mars 2025

Monsieur le Maire ouvre la séance, vérifie que le quorum est atteint. Il demande s'il y a des remarques ou des points à rectifier sur la précédente séance. Sans observation, le procès-verbal du 12 mars 2025 est adopté.

Commune de Fleys – Conseil Municipal – Séance du 26/03/2025-69

2 - Délibération n° 05_26 03 2025 – Approbation du Compte Financier Unique 2024

Vu l'article 205 de la loi 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L.1612-12 ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Fleys ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A la majorité des suffrages exprimés, Mr le maire n'ayant pas pris part au vote,

APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Fleys ;

DONNE pouvoir à M le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

	RESULTAT CA 2023	VIREMENT de la LA SECTION INVEST 1068 de 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D ORDRE NON BUDGETAIRE	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT
INVEST	87.505.14 €		- 30.308.08 €	Dép. Rec.		57.197.06 €
FONCT	106.906.19 €		65.365.08 €		7.112.23 €	172.271.27 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,
Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024 :	172.271.27 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068 du BP 2024)	-
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068 du BP 2024) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (c/ 110) (ligne 002 du BP 2024)	172.271.27 €
Total affecté au c/ 1068 :	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024 Déficit à reporter (ligne 002 du BP 2021) en dépenses de fonctionnement	

L'affectation du résultat d'exploitation au budget 2024 est approuvée à la majorité des votants

Ainsi fait et délibéré, à l'unanimité, les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Stéphane AUFRERE

4. Délibération n° 07_26 03 2025 – Vote des taxes locales 2025

Le conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents formant majorité

DECIDE d'augmenter le taux des taxes locales pour 2025 de 2 % et de les reconduire comme suit :

Taxes	Taux 2024	Taux 2025	Bases d'imposition 2025	Produit 2025 attendu
- T.F.B.	38.00 %	38.76 %	156.900 €	60.814 €
- T.F.N.B.	20.56 %	20.97 %	395.900 €	83.020 €
- TH RS	7.22 %	7.36 %	35.900 €	2.642 €
			Total	146.476 €
Reversement FNGIR				-16.710 €
Autres taxes TH, contribution coefficient correcteur, allocations compensatrices				-18.942 €
				+ 5.620 €

TOTAL				116.444 €

Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés.

5 - Délibération n° 08_26 03 2025 - Vote du budget primitif 2025

Après avoir rappelé les réalisations budgétaires de l'exercice 2024, le Maire présente les propositions du budget principal 2025 :

Fonctionnement :

Dépenses : 301.260.19 euros

Recettes : 301.260.19 euros

Investissement :

Dépenses : 119.640.00 euros

Recettes : 119.640.00 euros

Après étude en détail des articles de dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement du budget Principal,

Commune de Fleys – Conseil Municipal – Séance du 26/03/2025-72

Après étude en détail des articles de dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement du budget Principal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ACCEPTE** le budget primitif 2025

Le maire rappelle la circulaire budgétaire 2024 de la Préfecture de l'Yonne qui prévoit que la fongibilité de crédit introduite par le passage en M57 doit impérativement être votée en même temps que le budget.

La fongibilité consiste en la possibilité pour l'exécutif de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite fixée par l'assemblée délibérante ne pouvant dépasser 7.5 % des dépenses réelles de la section, conformément à l'article L 5217-10-6 du CGCT.

Le conseil municipal **AUTORISE** le maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés.

6 – Délibération n° 09_26 03 2024 – Subvention école maternelle Chablis

L'école maternelle de Chablis a sollicité la commune pour une demande de subvention au profit de certaines activités pédagogiques (sorties, transports, spectacles, anniversaires).

Trois élèves de Fleys fréquentent cette maternelle.

Le conseil **ACCEPTE** de verser une subvention de : **60 €**

Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés.

9 – Point sur le recours du projet éolien

Mr le maire indique aux élus que la SDAC (*Fédération de défense de l'appellation Chablis*) a rejoint les 3 communes pour former un recours en annulation contre l'arrêté du 28 janvier 2025 par lequel le préfet de l'Yonne a autorisé la société C.E.P.E. Côte Renard à construire et à exploiter sept éoliennes et quatre structures de livraison sur le territoire des communes de Collan, de Fleys et de Serrigny.

Mr Venon porteur d'un pouvoir pour Mr Stevens David, qui était absent, fait lecture d'un mail envoyé à tous les élus.

Il énumère un certain nombre de points dont beaucoup de questionnements concernant le dossier de l'étude par la Société C.E.P.E.

Commune de Fleys – Conseil Municipal – Séance du 26/03/2025-72

Il s'avère que beaucoup de réponses à ces questions sont dans le dossier qui est consultable en mairie et d'autres réponses à ces questions sont de l'ordre du secret de l'instruction.

Il est évident de ce fait que certaines interrogations resteront sans réponse de la part de Mr le Maire.

Concernant la gestion de ce dossier, Mr le maire rappelle que lui seul est **le référent** dans cette affaire. Il a été nommé par les 3 communes et le Syndicat de Défense de l'Appellation Chablis. Il rappelle que **lui seul** est habilité à avoir des échanges avec le Cabinet de l'avocat mais il s'engage à communiquer à toutes les parties porteuses de ce recours tous les éléments du dossier en sa possession.

Au fur et à mesure de l'avancé du dossier, les habitants de la commune seront informés sur les étapes du recours qui devraient s'étaler sur plusieurs années.

10 – Questions diverses

Mr le maire informe les élus qu'une réunion concernant le projet de zonage du PPR aura lieu à Fleys le vendredi 18 avril 2025. Il rappelle qu'il est très important d'y participer.

Il informe également que le Syndicat du Bassin du Serein aimerait informer les conseillers municipaux de l'étude de leur projet concernant le « Ru de Crioux » afin qu'ils justifient en amont leur travail et également collaborer avec les personnes concernées pour mener à bien l'aménagement des berges.

Une date de réunion sera fixée prochainement.

11 – Cérémonie du 8 Mai

Dépôt d'une gerbe de fleurs à 11 heures suivi d'un vin d'honneur.

L'ordre du jour étant épuisé
La séance a été levée à 20 h 20

Commune de Fleys – Conseil Municipal – Séance du 26/03/2025-73

Récapitulatif des délibérations prises :

NUMÉRO	OBJET	Pour	Contre	Abstention
05_2025	Approbation du Compte Financier Unique 2024			
06_2025	Affectation du résultat d'exploitation 2024			
07_2025	Vote des taxes locales 2025			
08_2025	Vote du budget primitif 2025			
09_2025	Subvention école maternelle Chablis			

Affiché le 27 mars 2024

Secrétaire de séance
Olivier BOVE

Le Maire
Stéphane AUFRERE